

## SESSION DU 19 MAI 2015

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 12 mai 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 19 mai 2015, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, André TEMPLIER, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Christophe LEROY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Pierre SAULAS, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Monsieur André TEMPLIER.

\* \* \* \* \*

### → Approbation du compte-rendu du 30 mars 2015 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune autre observation à formuler, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### → Réalisation d'un carrefour giratoire en traverse de Bonville (RN154) : Délégation au Maire pour signer tous les actes, marchés et engagements financiers :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes, marchés et engagements financiers liés à la réalisation d'un carrefour giratoire en traverse de Bonville (RN154).

### → Urbanisme : Soumission à déclaration préalable des travaux de ravalement de façades des immeubles existants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

### → Chartres Métropole :

#### ↪ Fonds de Concours 2015 – Aménagement d'une aire de jeux à Gellainville :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2015, pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque à Gellainville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

#### ↪ Adhésion de la Commune à la plateforme d'achat communautaire : Approbation de la convention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole et la Commune de Gellainville en vue du déploiement d'une plateforme d'achat communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### → Occupation du Domaine Public par France Telecom : Redevances 2014 et 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** pour les années 2014 et 2015 les montants des redevances dues par FRANCE TELECOM pour l'occupation du domaine public sur la Commune de Gellainville
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

→ **S.I.Vo.S. : Modification du siège social :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du siège social du SIVOS indiqué dans l'article 1 des statuts du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

→ **Collectif SA Eure et Loir Habitat : Définition du prix de cession des parcelles et du type d'aménagement :**

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DECIDE** de proposer à la SA Eure et Loir Habitat la vente des parcelles « Boucher » et « Fleury » à prix coûtant soit environ 345 000,00 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette vente.

→ **QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ **SEIPC : Intégration des postes de transformation du réseau de distribution électrique dans l'environnement :**

Le Syndicat électrique du Pays Chartrain a décidé d'inscrire des crédits pour subventionner les Communes qui souhaiteraient embellir leurs postes de transformation au moyen de fresques en « trompe l'œil ».

Les élus accueillent favorablement cette initiative. 9 postes de transformation ont été recensés sur la Commune. L'embellissement de celui sis en bordure de la RN154, à hauteur de chez Monsieur VADE semble prioritaire...

Monsieur le Maire est chargé de démarcher les professionnels...Affaire à suivre.

⇒ **Organisation du 14 juillet :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'organiser le 14 juillet dans les mêmes conditions que l'an passé : un dîner spectacle le 14 juillet au soir ;
- **DONNE** toute latitude à monsieur Loïc DECOURTIL pour trouver une animation ;
- **RECONDUIT** le prix du repas voté en 2014.

⇒ **RSEIPC : Offre de marché d'acheminement et de fourniture de gaz naturel pour la structure sportive du baseball :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contrat à intervenir entre la Commune et la RSEIPC pour la fourniture de gaz au baseball pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 décembre 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

⇒ **Mise en sécurité des voies départementales à Gellainville :**

Suite aux nombreuses réclamations d'administrés déplorant la vitesse excessive des véhicules circulant sur les voies départementales (RD 150 et RD 339-7) à hauteur de Gellainville et plus particulièrement à hauteur de l'arrêt de bus (mise en danger des enfants), Monsieur Jacky TARANNE, Subdivisionnaire de la Périphérie Chartraine s'est rendu sur place ; il suggère la réalisation d'un plateau surélevé à hauteur de l'arrêt de bus (sous réserve que les riverains acceptent...) et la mise en place d'un dos d'âne après la Ferme des 4 Vents, dans le sens Bonville-Gellainville. Un devis doit nous parvenir...Affaire à suivre.

La séance est levée à 22 heures 15.